

## Le lac de l'Oisans

Raoul Blanchard

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Blanchard Raoul. Le lac de l'Oisans. In: Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine, tome 2, n°4, 1914. pp. 427-449;

doi : <https://doi.org/10.3406/rga.1914.4826>

[https://www.persee.fr/doc/rga\\_0249-6178\\_1914\\_num\\_2\\_4\\_4826](https://www.persee.fr/doc/rga_0249-6178_1914_num_2_4_4826)

---

Fichier pdf généré le 23/04/2018

# LE LAC DE L'OISANS<sup>1</sup>

Par M. Raoul BLANCHARD.

---

L'existence dans la plaine du Bourg-d'Oisans d'une nappe d'eau de dimensions variables, parfois longue de 15 kilomètres sur un ou deux de largeur, enchâssée entre de hautes et sévères montagnes, et dont la débâcle en 1219 a déchaîné sur Grenoble la plus furieuse inondation qui ait assailli la ville, a toujours été un des thèmes favoris des érudits dauphinois. D'Aymar du Rivail à Pilot, il n'en est guère qui ne l'aient interprétée à leur façon, d'ailleurs presque toujours la même, et appuyée sur la même tradition. En 1909, M. H. Ferrand a renouvelé le sujet dans un article où il expose la conception d'un lac de barrage morainique, qui s'est maintenu sans interruption depuis le retrait des glaciers jusqu'aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, conception à laquelle nous ne pouvons d'ailleurs pas nous rallier<sup>2</sup>. En réalité, la vérité est dite depuis longtemps sur cette question. L'ingénieur Ph. Breton, à qui nous devons des travaux importants, trop oubliés, sur les torrents des Alpes, écrivait dès 1867 : « Le lac Saint-Laurent (lac de l'Oisans), de la fin du xii<sup>e</sup> au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, fut une retenue accidentelle des eaux de

---

<sup>1</sup> Cet article a déjà été publié, sous une forme presque identique, dans la *Revue des Alpes Dauphinoises* (Grenoble, 1913). Nous remercions cordialement les Directeurs de cette Revue de nous avoir autorisés à le reproduire.

<sup>2</sup> H. Ferrand, *Le lac Saint-Laurent. Son histoire. Les erreurs commises sur sa durée.* — *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, année 1909, p. 205-222. Voir dans ce travail, p. 206-208, la bibliographie de ce sujet.

la Romanche, déterminée par un encombrement considérable de son lit au point où les deux torrents de la Vaudaine et de l'Infernay débouchent en face l'un de l'autre; chaque fois qu'un de ces torrents a barré avec ses déjections le lit de la Romanche, il a formé en amont un lac plus ou moins étendu, jusqu'à ce que la chute du trop-plein du lac ait tronqué le cône qui avait fait barrage. Pareil accident est arrivé bien des fois à ce même endroit, depuis la fin de l'époque glaciaire... <sup>1</sup>. » On ne saurait mieux dire, ni s'exprimer plus clairement. C'est cette simple indication, à laquelle s'est borné l'éminent ingénieur, dont il peut paraître utile de démontrer l'exactitude. Cette démonstration ne doit pas seulement utiliser les travaux imprimés, auxquels on s'est tenu jusqu'ici, mais s'appuyer nécessairement sur l'étude du terrain, et mettre en œuvre les documents d'archives. Nous examinerons donc successivement les preuves de l'existence du lac, la nature du barrage derrière lequel il s'est formé, enfin les vicissitudes que la nature spéciale de ce barrage a imposées à la nappe d'eau.

### Les preuves de l'existence du Lac.

Il peut sembler vain de tenter la démonstration qu'un phénomène aussi notoire a existé. Cependant il n'est pas inutile de chercher quelles sont les preuves véritables de l'existence de ce lac, car c'est de ces preuves qu'il faudra partir pour déterminer les causes du phénomène.

Les preuves physiques, si souvent invoquées, ne sont pas décisives. Elles sont tirées de l'aspect que présente actuellement la plaine du Bourg-d'Oisans. La Romanche et le Vénéon, débouchant de l'Est à travers les plis pressés de l'Oisans, ont brus-

---

<sup>1</sup> Ph. Breton, *Mémoire sur les Barrages de retenue des graviers dans les gorges des torrents* (Paris, Durand, 1867, in-4°, 67 p., 6 pl., p. 54-55).

quement élargi leur vallée commune en pénétrant dans un vaste synclinal liasique, orienté du Nord au Sud, qui sépare la chaîne cristalline Belledonne-Taillefer des massifs des Rousses et du Pelvoux. A l'extrémité de cette partie dilatée qui s'allonge du Sud au Nord sur une bonne douzaine de kilomètres, la vallée tourne droit à l'Ouest, pour s'engager à travers la chaîne cristalline sur l'emplacement d'un abaissement d'axe dont témoigne la présence du Trias sur la montagne de Chamrousse; elle se rétrécit assez rapidement et se transforme, au pont de l'Aveyna<sup>1</sup>, en une véritable cluse, qui gardera ce caractère jusqu'à Séchienne. Ainsi la plaine de l'Oisans, qui commence un peu en amont du confluent de la Romanche et du Vénéon, garde toute sa largeur jusqu'au confluent de l'Eau-d'Olle, puis se rétrécit, tout en conservant son horizontalité, jusqu'au défilé de l'Aveyna, au delà duquel la rivière et la vallée se précipitent en une brusque descente.

L'horizontalité de la plaine fait contraste avec la rapidité de chute que présente la vallée en aval. Tandis qu'en deux kilomètres, du pont de l'Aveyna à Livet, la Romanche descend de 150 mètres, la différence de niveau entre l'extrémité aval de la plaine à l'Aveyna (710 mètres) et sa partie supérieure au confluent du Vénéon (723 mètres) n'est que de 13 mètres pour une quinzaine de kilomètres. La pente est donc inférieure à celle d'un mètre par kilomètre; c'est une horizontalité presque complète. C'est précisément cette quasi-horizontalité qui a toujours paru un des arguments les plus probants de l'ancienne existence du lac. M. H. Ferrand dit expressément que l'aspect de cette plaine « ne pouvait concorder avec la théorie du creusement des vallées, ni avec celle des dépôts torrentiels. C'était manifestement un lieu de sédimentation, une petite mer dans la tranquillité de laquelle s'étaient patiemment déposées les

---

<sup>1</sup> Ce nom de l'Aveyna est orthographié dans les textes d'archives tantôt la Venna, la Vena, et tantôt l'Avena, puis l'Aveynat. Ce pont est situé à 1.500 mètres en amont de Livet.

parcelles arrachées aux rochers de son bassin<sup>1</sup> ». Sentiment bien naturel en montagne, où le contraste entre n'importe quelle étendue plane et les pentes ardues qui la dominent fait dire aussitôt aux habitants que ce ne peut être là que l'œuvre d'un lac.

Or, nous ignorons la part prise par le lac au comblement de la plaine de l'Oisans; mais nous savons fort bien au contraire que le rôle des éléments fluviatiles y a été prédominant. Aucune coupe n'a pu être observée, qui nous donnerait une idée de la nature des sédiments et des conditions de leur dépôt; mais nous n'en avons guère besoin, car la plaine continue à se construire sous nos yeux, et cette permanence du phénomène nous renseigne suffisamment sur le passé. C'est la Romanche, aidée du Vénéon, de l'Eau-d'Olle et de la Lignarre, qui a construit la plaine. Ces torrents, dévalant brusquement dans une section dont le profil est depuis longtemps adouci, et où ils peuvent s'élargir à l'aise, voient leur vitesse diminuer soudain; aussitôt ils déposent leurs alluvions, qui exhausent le sol de la plaine. L'endiguement rendu définitif au xix<sup>e</sup> siècle a arrêté ce comblement d'ensemble, et l'a restreint aux seuls lits fluviaux: mais l'alluvionnement de ces talwegs se poursuit avec une rapidité inquiétante. La plaine est aujourd'hui à un mètre au moins au-dessous du niveau de la Romanche, sauf dans la partie inférieure où le creusement, grâce à l'abaissement du barrage de l'Aveyna, a commencé à se manifester; la plaine est menacée d'inondations désastreuses; celle du 9 août 1852 a ravagé 1.500 hectares<sup>2</sup>. Cet alluvionnement rapide montre bien qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'hypothèse d'un comblement lacustre pour expliquer l'horizontalité de la plaine; celle-ci est tout simplement une partie de la vallée où le profil de la pente s'est plus rapidement adouci, et où s'opère un remblaie-

---

<sup>1</sup> *Le lac Saint-Laurent*, p. 214.

<sup>2</sup> Cf. *Observations sur les moyens de salut pour la vallée de l'Oisans* (Grenoble, Redon, 1852, in-8°, 16 p.).

ment intense en arrière d'un barrage. Le Grésivaudan et la plupart des grandes vallées fluviales des Alpes sont dans ce cas.

Ainsi les preuves tirées de l'aspect de la plaine ne sont pas suffisantes pour attester l'existence d'un lac à cet endroit. Heureusement, les arguments d'ordre historique sont si abondants, si concordants, qu'ils donnent toute assurance. Depuis les actes du XI<sup>e</sup> siècle, signalés avec beaucoup d'à-propos par M. H. Ferrand, jusqu'à ceux de 1540 où un débris du lac est encore indiqué au bas du cône de la Vaudaine, une foule de documents décrivent, mesurent, jaugent le lac, estiment sa valeur, discutent ses produits. L'un d'eux, la reconnaissance des habitants du Bourg-d'Oisans au Dauphin, passée en 1405, nous donne exactement les limites de la plus grande extension de la nappe lacustre<sup>1</sup>. Cette extension maxima se rapporte d'ailleurs à une date bien antérieure; pour la reconstituer, il a fallu faire appel aux textes et aux traditions des vieillards, d'autant que les transformations du sol dues aux cours d'eau, aux cônes de déjections (*ruinarum decursus*), aux inondations, ont presque partout fait disparaître les traces de l'ancien littoral. Mais ces rivages circonscrivaient l'étendue presque entière de la plaine. Partant du rocher de Châtillon (en face d'Allemont), jusqu'où s'étendait la concession faite aux gens du Bourg, la limite du lac passait à Vieillemorte, puis sous la Garde, au hameau du Vernis, et de là au débouché de la Romanche; sur la rive gauche, elle est indiquée depuis Rochetaillée jusqu'à la Fare et au bois du Vénéon (*nemus de Vennone*), c'est-à-dire jusqu'aux boqueteaux qui aujourd'hui encore recouvrent l'énorme cône par lequel le Vénéon descend sur la plaine. Ce sont là, entre

---

<sup>1</sup> Le texte de la charte est imprimé dans Balme, *Mémoire pour la communauté du Bourg-d'Oisans contre la communauté de La Garde* (Grenoble, Impr. Cuchet, 1788, in-8°, 49 p.), et dans l'*Analyse des titres qui établissent la propriété des Habitants du Bourg-d'Oisans sur la Plaine appelée les Grandes et les Petites Sables* (Grenoble, V<sup>e</sup> Faure, 1776, in-8°, 79 p.).

beaucoup d'autres, des témoignages formels qu'à l'époque historique un lac a occupé toute la plaine d'Oisans.

Puisqu'une nappe d'eau d'une étendue aussi considérable a recouvert la plaine à une époque récente, il est certain qu'il doit subsister des traces du barrage derrière lequel s'est amoncelée une pareille quantité d'eau. Essayons donc de retrouver cette barrière, et d'en déduire les conditions spéciales qu'elle a imposées au lac.

### **Le barrage.**

De quelle nature peut être la barrière derrière laquelle les eaux s'amoncellent, dans une vallée de montagne ? L'obstacle peut être fait de roche en place, soit que la vallée traverse deux compartiments affectés de mouvements verticaux de sens différent, soit, plus simplement, qu'il s'agisse du profil bosselé d'une vallée jeune dont l'action glaciaire a encore accentué les inégalités ; dans ce cas, qui se présente si fréquemment en montagne, la bosse rocheuse formant barrage est désignée sous le nom expressif de *verrou* glaciaire. Mais la barrière peut être constituée d'apports, et s'être édifiée, de matériaux venus d'ailleurs, en un point favorable à l'accumulation. Le type de ces barrages est celui que forment les débris charriés par un glacier, et déposés par celui-ci devant son front, en une moraine plus ou moins épaisse, plus ou moins élevée, suivant que le glacier a séjourné plus ou moins longtemps à cet endroit, et d'après la quantité de matériaux que fournit le bassin d'alimentation. Les cours d'eau affluents, de leur côté, peuvent fort bien édifier de leurs propres alluvions un barrage à travers le talweg du tronc principal : le phénomène peut s'observer dans des vallées très larges, puisque le cône de déjections du Drac barre le Grésivaudan à Grenoble et parfois a fait refluer les eaux de l'Isère vers l'amont ; à plus forte raison est-il fréquent dans une vallée plus étroite : l'Arc est presque arrêté, en aval de La Chambre,

par les cônes de La Chapelle. Le phénomène prend plus d'ampleur lorsque deux cônes de déjections se trouvent déboucher l'un en face de l'autre. Des formes plus élémentaires encore d'accumulation peuvent barrer des vallées étroites : un talus d'éboulis, un cône d'avalanches, un éboulement de falaise ; ce dernier cas se produit, presque périodiquement, sur le Vénéon, pour former le barrage du Plan du Lac. Pour mémoire enfin, signalons le cas où une coulée d'origine éruptive vient s'installer au travers d'une vallée, phénomène fréquemment réalisé en Auvergne (lac Chambon, lac d'Aydat).

Voyons maintenant comment se présente le barrage de notre lac, et à quelle de ces catégories il doit être attribué.

En aval du confluent de l'Eau-d'Olle, la plaine, qui tourne droit à l'Ouest, ne tarde pas à se rétrécir. La Romanche s'encaisse légèrement dans les alluvions, sur un ou deux mètres de profondeur. Des falaises qui dominent la vallée descendent çà et là des talus d'éboulis, en cônes rudimentaires, empiétant légèrement sur le fond. Passé la cascade de Bâton, au lieu dit Mauras, voici des débris, des fragments d'obstacles, qui apparaissent éparpillés au milieu de la plaine rétrécie. Leur aspect est celui de bosses arrondies, couvertes d'arbustes, au nombre de trois. Ces amas méritent un examen approfondi, car s'ils sont séparés aujourd'hui, ils ont pu être réunis autrefois, et constituer l'obstacle derrière lequel ont reflué les eaux. Leur forme paraît d'abord être celle d'une moraine frontale. Si le premier n'est qu'un monticule assez aplati, à peine plus long que large, le deuxième et le troisième ont bien l'aspect de vallums allongés, avec la crête bosselée, un peu désordonnée, des amoncellements morainiques ; se suivant bout à bout, ils représentent assez exactement le vallum frontal haut de 20 mètres d'un glacier dissymétrique, abrité du soleil sous la falaise du Cornillon. En scrutant leur structure à travers l'obstacle d'une végétation drue, on les voit formés d'un désordre de blocs, beaucoup de petits, quelques-uns plus volumineux, conservés au-dessus de la masse, composition qui peut s'appliquer aussi

bien à la moraine qu'à l'éboulis. Mais il est étrange que ces roches soient exactement les mêmes que celles dont un énorme talus de débris, descendant de la falaise de la rive gauche, encombre un instant le bord de la vallée. Dès lors, on est fixé; il s'agit de masses d'éboulis. Afin de s'expliquer pourquoi ces amas de matériaux sont aujourd'hui séparés de la falaise dont ils sont tombés, il suffit d'évoquer l'existence d'énormes névés d'avalanches, subsistant longtemps sur ce flanc privé de soleil, et le long desquels les éboulis ont glissé vers le fond comme sur des plans inclinés disparus par la suite<sup>1</sup>. Donc ces accumulations bizarres de matériaux n'ont jamais été une partie de l'obstacle derrière lequel se sont amoncelées les eaux de l'Oisans.

D'ailleurs, la plaine alluviale ne s'arrête pas à ces buttes de Mauras. Par trois ouvertures, la surface horizontale se glisse à travers l'obstacle, et se continue au delà sur près d'un kilomètre; donc la nappe lacustre s'est étendue en deçà comme au delà. On est d'autant moins tenté de chercher dans ces débris l'obstacle décisif que celui-ci, des buttes de Mauras, s'impose à la vue. Vers l'aval, on voit se dresser, barrant la vallée, la masse énorme d'un cône de déjections, qui part de la falaise de droite à une centaine de mètres au-dessus du fond de la vallée et descend avec une lenteur majestueuse à la rencontre d'un autre talus qui s'attache à la rive gauche. Au pied de ces deux cônes, Vaudaine à droite, Infernet à gauche, vient expirer la plaine de l'Oisans; la Romanche s'enfonce brusquement, bondit sur d'énormes blocs, dévale en rapides. Au delà, lorsque la rivière a échappé à l'étreinte des deux talus qui fondent sur elle, il n'y a plus de plaine; la vallée se présente en gradins de terrasses, deux, puis trois plans inclinés qui commencent

---

<sup>1</sup> Quelques-uns de ces névés d'avalanches subsistent encore pendant tout l'hiver autour du village de Livet, et des accumulations de matériaux se forment à leur base. Je dois cette conception sur l'origine des buttes de Mauras à mon collègue et ami, M. G. Flusin.

immédiatement en aval des cônes, et qui représentent manifestement les amas de matériaux, vomis par les débâcles du lac, et au milieu desquels la Romanche a recreusé son lit pour régulariser son profil. Si l'on suit en effet ces terrasses vers l'aval, on voit qu'elles tendent peu à peu à se rejoindre; la différence d'altitude entre elles s'atténue, et au pont de Gavet elles finissent par se confondre en un seul niveau peu élevé, farci de gros blocs représentant les débris charriés par les « éruptions » du lac.

Ainsi nous avons là, par un faisceau de preuves, la démonstration que c'est bien à l'Aveyna, sur l'emplacement des cônes de déjections conjugués, que se trouve le barrage de l'ancien lac : c'est l'endroit où la Romanche augmente brusquement sa pente, qui passe de 1 mètre à 75 mètres par kilomètre; c'est là que se termine la surface horizontale de la plaine de l'Oisans, et que commencent les terrasses qui témoignent de la lutte de la rivière contre les masses brusquement jetées dans son lit par les débâcles; c'est là que l'industrie a installé, profitant des conditions naturelles, la retenue destinée à utiliser la brusque dénivellation d'aval. Or, ce sont bien les cônes de déjections qui constituent le barrage. Il n'y a pas trace de roche en place, décelant l'existence d'un verrou. Dans le lit de la rivière, rien que d'énormes blocs en désordre. Nulle part on n'aperçoit sous l'énorme cône de Vaudaine les débris d'une moraine; toutes les roches du talus sont d'origine locale et descendent de la chaîne de Belledonne. Ainsi les deux cônes de déjections à eux seuls sont responsables de la retenue des eaux de l'Oisans.

Aussi bien, cette conclusion est celle à laquelle amène également l'étude des textes. Déjà les documents du xiv<sup>e</sup> siècle désignent implicitement qu'il s'agit d'un barrage de cette nature, puisqu'ils prévoient le cas où le lac, asséché, pourrait « se reformer au même endroit qu'auparavant<sup>1</sup> ». Le texte le plus

---

<sup>1</sup> *Transaction entre le Bourg-d'Oisans et le monastère de Prémol, du 18 décembre 1389; Balme, p. 43.*

explicite, sur lequel nous aurons à revenir, est cette pièce non datée (qu'on peut attribuer à la fin du xv<sup>e</sup> ou aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle) qui déclare formellement que la plaine du Bourg s'étend jusqu'au pont de l'Aveyna, et qu'au delà la Romanche traverse un étroit passage entre « deux abîmes et lieux ruineux » d'où descendent tant d'avalanches, laves, pierailles et terre que le cours du torrent se trouve intercepté, et met sous l'eau toute la plaine du Bourg<sup>1</sup>; le même désastre s'est reproduit en 1465 et l'année, inconnue, de la supplique. Une révision des feux du milieu du xv<sup>e</sup> siècle atteste de son côté le danger des ravines dans la paroisse de Livet<sup>2</sup>; en mai 1582, la ruine de Vaudaine menace de fermer le chenal de la Romanche au pont de l'Aveyna<sup>3</sup>. En 1612, les consuls de Grenoble doivent courir à Livet pour « faire fluer le torrent et rivière de Romanche, qui s'estoit arrêté à cause des pierres, bois et rochers qui avaient bouché son canal et cours ordinaire »; ils y constatent que « du cousté de midy et bise il est depuis quelques jours survenu tellement abondance des eaux, pierres et roches d'une haulte montagne, qu'il y a joignant le dit torrent par une petite colline appelée Vaudayne », que le chenal du torrent était complètement obstrué; le barrage avait plus de six toises de haut, et toute la plaine était inondée. Après trois jours de travail, l'ouverture est suffisamment vaste pour que le nouveau lac se vide, non sans provoquer une petite débâcle qui emporte le pont de Gavet<sup>4</sup>. Derechef, en 1666, un rocher s'est écroulé près de Livet dans le canal de la Romanche, en sorte que l'eau du torrent remonte vers le Bourg-d'Oisans, et qu'on envoie en toute hâte sur les lieux pour prévenir le retour d'une inondation semblable à celle de 1219<sup>5</sup>. En 1669 encore, le fermier des droits du pont de bois de Grenoble proteste que

---

<sup>1</sup> Voir le texte de cette supplique, page 440, note 1.

<sup>2</sup> *Revision des feux de 1447-1454*, dans Arch. Isère, B. 2744.

<sup>3</sup> Cf. E. Clouzot, *La Géographie*, XXVIII, 1913, p. 393-397.

<sup>4</sup> Arch. Grenoble, CC. 738, *Compte des deniers communs*, et BB. 79.

<sup>5</sup> Arch. Grenoble, BB. 111.

la démolition de la montaigne de Livet ou Gavet fait que les marchands du côté d'Oisans allans à Lyon ne passent plus par Grenoble<sup>1</sup>, cè qui lui cause un tort considérable. Le préambule de l' « Analyse des Titres qui établissent la propriété des Habitants du Bourg-d'Oisans sur la Plaine appelée les Grandes et les Petites Sables » rappelle que l'ancien lac « avait été formé par deux torrents, qui tombant à l'opposite l'un de l'autre dans la Romanche au-dessus de Livet, avaient barré le cours de cette rivière par des dépôts de rochers, bois et graviers, occasionnés par un foudre d'eau<sup>2</sup> ». Enfin n'oublions pas qu'au xix<sup>e</sup> siècle encore, les violences de l'Infernet, ou de la Vaudaine, ont plusieurs fois anéanti la route et refoulé la Romanche; il a fallu porter le grand chemin sur la rive droite après le désastre de 1868; le cône de la Vaudaine a encore coupé la route en 1909. Tandis que l'Infernet, très dangereux pendant la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, paraît calmé, la Vaudaine continue à être menaçante, en dépit des travaux entrepris dans le cours supérieur. Un cône récent s'est imbriqué dans l'énorme masse, dont le rebord amont, rongé par la Romanche, se dresse en une haute muraille de 80 mètres au-dessus de l'extrémité de la plaine, évoquant le formidable barrage derrière lequel s'amoncelèrent les eaux de l'Oisans.

Ainsi l'examen des lieux, confirmé par l'étude des textes, ne laisse plus guère place au doute : c'est bien aux deux cônes de déjections de la Vaudaine et de l'Infernet qu'il faut attribuer le rôle de barrage, responsable de la mise sous l'eau de la plaine du Bourg. Nous avons donc affaire ici à une barrière de nature spéciale, assez peu résistante, mais souple; qui cède, mais se reforme; un obstacle capricieux et intermittent; d'autant plus dangereux, car il faiblit brusquement, provoquant des débâcles redoutables, et se reforme avec la même rapidité, lorsqu'un

---

<sup>1</sup> Arch. Grenoble, CC. 1427.

<sup>2</sup> Publié à Grenoble, chez la V<sup>ve</sup> Faure, 1776, in-8°, 79 p. (Préambule, p. 1).

orage amené par la « Traverse » jette des masses d'eau dans les bassins de réception des deux torrents<sup>1</sup>. Or, le lac qui s'établit derrière ce barrage doit participer de ces caractères. C'est nécessairement une nappe d'eau de profondeur très variable; surtout c'est un phénomène intermittent, un lac à éclipses, pourrait-on dire, qui apparaît, disparaît, se reforme et s'évanouit aussi vite qu'il est venu; qui a pu très bien ne pas exister à l'époque de la disparition de la dernière langue glaciaire, puisqu'il dépend uniquement des progrès et des saccades de l'érosion dans les montagnes qui dominent Livet; qui en revanche est lié étroitement aux phases de déboisement et de reboisement de ces montagnes<sup>2</sup>. C'est bien là, en effet, ce dont va témoigner l'histoire du lac, racontée à l'aide des documents d'archives, et cette histoire tourmentée sera ainsi une dernière preuve du rôle joué dans les destinées de la nappe d'eau par l'obstacle changeant des cônes de déjections.

### Les vicissitudes du Lac.

La première mention du lac de l'Oisans est du xi<sup>e</sup> siècle. Déjà M. l'abbé Dussert avait appelé l'attention sur cette date, en se rapportant à une indication du cartulaire de Saint-Hugues<sup>3</sup>. M. H. Ferrand a eu le mérite d'en démontrer l'entière exactitude, en citant les chartes d'Oulx où il est question du lac en

---

<sup>1</sup> Remarquer que la plupart des poussées des cônes se produisent en été : en juillet, l'année de la supplique; 7 août 1612, 18 juillet 1666; la tradition fixe au 10 août la date de la catastrophe de 1191.

<sup>2</sup> L'influence de la glaciation sur la formation du lac de l'Oisans est très indirecte; elle s'est exercée en augmentant la raideur des escarpements dans la gorge de Livet, ce qui a surexcité les attaques postérieures d'érosion torrentielle et précipité la formation des cônes; peut-être aussi en accentuant la régularisation de la vallée de la Romanche sur l'emplacement de la plaine du Bourg.

<sup>3</sup> Dussert, *Histoire de La Mure et de son mandement* (Grenoble, p. 73, note 1).

1058, en 1095, en 1120 et 1148<sup>1</sup>. Ainsi le lac existait bien avant la catastrophe de 1191, et c'est là une importante indication. Mais depuis quand était-il installé à cette place ? Nous n'en savons rien, et n'avons pour l'instant aucun moyen de le savoir. Les présomptions fondées sur tel ou tel emplacement d'une voie romaine ne peuvent être utilisées, puisque aucun document véritable ne permet de situer en aucun point l'assiette de cette route dont l'existence même n'est que vraisemblable. L'argument invoqué par M. Ferrand, que l'élévation, à dix mètres au-dessus de la plaine, du passage de Rochetaillée prouve l'existence du lac à l'époque romaine, ne repose que sur la croyance, nullement démontrée, que ce chemin est d'origine romaine : car pourquoi plutôt celui-ci que la route indiquée juste en face, par la reconnaissance de 1405, « in summitate rochatii de Chastillione *ubi est scissum iter antiquum* <sup>2</sup> » ? Donc, aucune certitude. Il ne faut même plus guère espérer que des chartes viennent reculer les limites de notre information ; seules, des découvertes archéologiques, ou des sondages dans le sol de la plaine, pourraient nous permettre de reconstituer l'histoire du lac avant le XI<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'où s'étendait ce lac d'avant 1191 ? Occupait-il toute l'étendue de la plaine d'Oisans ? Il est vraisemblable que non ; ou du moins ne l'occupait-il qu'à de rares intervalles. Le hameau de la Paute, situé dans la zone déprimée, existait dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, puisqu'un Odo de Pauta est témoin dans un acte de 1188, et un Ugo de Pauta dans un autre de 1194, ce qui permet de croire que le village était installé au moins depuis 1130<sup>3</sup>. D'autre part, il faut bien tenir compte de

---

<sup>1</sup> G. Collino, *Le Carte della prevostura d'Oulx raccolte e riordinate cronologicamente. Biblioteca della Societa Storica subalpina. Pinerolo, 1908, XLV* (in-8°, XII et 409 p.). 1058 : « *et in flumine Serane (Sarenne) et transicionem lacus...* » (p. 10). 1095 : « *Et in Osintio omnes ecclesias que site sunt a lacu usque in collem qui dicitur altareolum* » (Lautaret) (p. 58). Même formule en 1120 et 1148 (p. 104 et 123).

<sup>2</sup> Charte donnée tout au long dans Balme, *Mémoire*, p. 16-29.

<sup>3</sup> Collino, *Cartulaire d'Oulx*, p. 197. et 209.

la tradition, attestée par la supplique non datée (xvi<sup>e</sup> siècle ?), que la chute des « grandes ruines » de 1191 a noyé toute la plaine du Bourg, « en tant que le dit Bourg demeura péri environ trente ans ». On a déclaré suspecte cette pièce, parce qu'elle est postérieure de quelques centaines d'années à l'événement, et qu'elle sollicite un dégrèvement de tailles; mais bien des documents ne se rapportent pas à des faits contemporains, qui ont cependant leur valeur; et d'autre part la plupart des pièces d'archives ne tiennent-elles pas à des contestations<sup>1</sup> ? Or, si

---

<sup>1</sup> Voici le texte de cette supplique, que mon ami M. R. Caillemer a eu l'obligeance de lire avec moi sur l'original, aux Archives de l'Isère B. 2958, cahier 109, f<sup>o</sup> 597; la pièce est en partie rongée, ce qui explique l'absence de quelques mots.

Au Roy Daulphin. Supplient très humblement ses pouveres subjects les manans et habitans de la ville et parroche du Bourg d'Oyse... icellui lieu soit entre fortes grandes et aultes montaignes et est chief du mandement et chastellenie d'Oyse... vingt parroches es quelles vous sont deubs plusieurs censes rentes et devoir seigneuriaux oultre les... es quelles contribuent comme les aultres subjects delphiniaux et le tout ce recoit audit bourg doysens y... et prisons si tiennent la court marche et foyres, si lèvent vos gabelles et si y est le passage jusque... n'a toutesfois ledit lieu en plain fort deux lieues en longueur et demy en largeur a cause... que ledit lieu est comme dessus situé entre tant et si grandes et aultes montaignes y descendent gran... et rivières a marvelhes et entre aultres passe au long et par le my lieu dudit plain une impetueuse... la Romanche droyt jusques a ung pont appelle de la venne près le lieu de Livet et de la pass... et estroit passage au droit duquel dung cousté et aultre a deux abismes et lieux ruyneux... descendent souvantès fois grandes ruynes tant en horribles et grosses pierres terre que aultre... le cours et passaiage de ladite Romanche se trouve absourbé et restanne tout le dit plain du dit Bourg... l'an mil C.III<sup>xx</sup>XI, en tant que le dit Bourg demoura pery environ trente ans. Et puy l'an... l'impetuosité des dites eaues rompit ladite closure dont s'ensuyvit tant de maulx que plus ne pouvoit... la mais (?) de le jusques a la mer mesmement en ceste ville qui en fust presque perie le pont destruiet et toutes escriptures noyées et perdues qui est chouse piteable a raconter. De rechef advint ladite restannacion l'an CCCC.LXV qui noya la pluspart du dit plain du Bourg plusieurs maisons et habitacions illecques estans en feurent peries comme de ce est encore bonne mémoyre. Encore et de rechef est advenu ceste année et le dernier jour de julhet que lesdites ruynes sont tellement descendues que le cours de ladite Romanche est estaing et sarré et la plus part dudit plain mis en lac. Dont lesdits supplians sont si très tant molestez et travalliez actendu les grandes pertes que jà y ont faites et insupportables despences qui leur a convenu faire que plus ne scèvent ou recourir ce n'est habandonner le lieu... » Restanner est pour restagner, remettre sous l'eau.

l'on tient cette supplique pour exacte, pour que la plaine fût noyée en 1191, il fallait bien qu'elle fût au moins en partie asséchée avant cette date.

Avec le XIII<sup>e</sup> siècle, nous sommes beaucoup mieux informés, et pouvons risquer des hypothèses, fondées sur l'interprétation de documents plus proches des événements. La précieuse reconnaissance de 1405 va encore nous fournir des points de repère. Dans ce titre, les anciens du Bourg-d'Oisans déclarent avoir entendu dire à leurs ancêtres que le lac a fait deux « éruptions », c'est-à-dire deux débâcles; la première n'a provoqué qu'une évacuation partielle des eaux, et a découvert de chaque côté des étendues de terrain qui ont été occupées par les nobles, et par d'autres personnes qui tiennent en fief ces terrains « *inter batutam et rebatutam* », c'est-à-dire, comme il est expressément expliqué, entre les limites de l'inondation maxima et celles du lac restreint par la première débâcle. Puis s'est produite une seconde « *fractio et eruptio dicti lacus* », qui a amené la disparition de la nappe d'eau (au moins sur le territoire du Bourg-d'Oisans); et les terres ainsi asséchées, qui appartiennent au Dauphin, ont été cédées par le souverain en emphythéose aux gens du Bourg. Ainsi, il est établi que le lac, antérieurement à 1405, s'est vidé en deux fois, et que la seconde débâcle a complètement laissé à découvert le territoire du Bourg-d'Oisans. D'autre part, on peut tenir pour assuré que la première « éruption » a été d'assez faible importance, car les limites de la « Rebatue », c'est-à-dire le rivage de l'extension minima, englobent presque toute la plaine, jusqu'aux boqueteaux du Vénéon.

Essayons maintenant de serrer de plus près la date à laquelle se sont produits ces événements. La reconnaissance de 1405 précise qu'elle a pour objet de fixer plus exactement les limites de la concession accordée par le Dauphin, dès l'année 1227, limites qui avaient été indiquées en termes très généraux (puisque à ce moment le rivage, la Rebatue, était encore très visible), « *a rochacio de Curnillon, et usque ad voutas d'Ornon, et usque*

*ad Chastillionem, et usque ad Ferreriam subtus Gardam, et usque Echallionem, et nemus de Vennone* ». Ainsi, dès 1227, c'est-à-dire huit ans seulement après la débâcle de 1219, le Dauphin englobe dans les limites des franchises données aux gens du Bourg toute la plaine, y compris des points situés en plein milieu, comme ce Pontem Medium, indiqué par toutes les chartes entre Bourg-d'Oisans et La Garde<sup>1</sup>. Or, cette débâcle de 1219 est un événement historique, d'une authenticité incontestable, grâce au désastre qu'elle a infligé à Grenoble. Nous pouvons donc en conclure que l'énorme « sac d'eau », qui a peut-être complètement vidé le lac, est bien celui de 1219.

De quand serait donc la première débâcle ? Le lac qu'elle a dégonflé devait être énorme, puisque ce qui en restait après cette première saignée occupait encore presque toute la plaine de l'Oisans. On est ainsi conduit à penser que ce formidable lac était dû à la grande poussée des cônes de déjections de 1191, indiquée dans la supplique des gens du Bourg au xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> siècle. Dès lors la première éruption se serait produite entre 1191 et 1219. Il y a bien à cela une petite difficulté. La première baisse du lac a mis à découvert des terres dont se sont emparés « des nobles, et d'autres qui les tiennent en fief ». Comment s'expliquer que ces terres n'aient pas été revendiquées par le Dauphin, comme il l'a fait pour les délaissés devenus libres après 1219 ? Car l'autorité des dauphins paraît établie dans l'Oisans dès la fin du xi<sup>e</sup> siècle ; et dès lors, ces terres n'auraient pu être occupées par les nobles, sans opposition de l'autorité delphinale, qu'antérieurement à cette date ; la première baisse du lac serait ainsi, au plus tard, du milieu du xi<sup>e</sup> siècle, et les avalanches de 1191 n'auraient eu aucune importance sur les destinées de la nappe d'eau. Il est pénible cepen-

---

<sup>1</sup> Quant au don fait aux habitants de toutes les terres laissées libres par la disparition du lac, il date également du XIII<sup>e</sup> siècle, car la charte de 1313 parle déjà des « albergements et emphythéoses consentis aux gens du Bourg par nos prédécesseurs » (Balme, *Mémoire*, p. 10).

dant d'être conduit, par une hypothèse peu étayée, à se mettre en contradiction avec les termes si formels de la supplique des xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles, affirmant que la Romanche a mis sous l'eau (restanné) toute la plaine du Bourg, et que le Bourg a disparu ~~pour~~ trente ans (1191-1219). D'autant que le texte de 1405, en indiquant des possesseurs *tenant en fief*, paraît indiquer une souveraineté du Dauphin, ce qui permettrait de rapprocher autant qu'on peut le désirer la date de la prise de possession. Concluons donc que s'il est acquis que le lac s'est brusquement vidé en 1219, il est infiniment probable qu'il avait déjà subi, après 1191, et vraisemblablement très peu après cette date, une première diminution. Tout cela ne fait que nous confirmer dans l'idée qu'il s'agit d'une nappe d'eau presque aussi vite disparue que formée, un lac à éclipses, envahissant la plaine aussi brusquement qu'il l'abandonne, suivant les transformations des capricieux organismes que sont les cônes de déjections.

La suite des événements va nous montrer, de plus en plus clairement, la même succession de phénomènes. Il n'est plus question du lac dans les années qui suivent la concession de 1227 et pendant tout le xiii<sup>e</sup> siècle. En 1232, le Dauphin albergé l'île de Vieille-Morte au couvent de Prémol, et une confirmation de 1233 précise qu'à l'île sont jointes « toutes les augmentations qui se pourraient faire de la dite île par alluvion » ; mais une pièce de 1297 explique que cette île « provient des crues de la Romanche » ; le nom de lac n'est pas prononcé<sup>1</sup>. Un texte de 1261 est plus explicite encore, et témoigne suffisamment de la disparition complète de la nappe d'eau ; on y trouve que « tout le tènement qui avait été baillé pour le lac devait appartenir au Dauphin, à moins qu'il ne l'eût concédé, et qu'il y avait un autre tènement appartenant à la maison de Prémol, qui avait fait un sauzey et pâturage proche le dit tènement » ; et les limites du territoire concédé au Bourg-d'Oisans sont indi-

---

<sup>1</sup> Arch. Isère, *Inventaire de la Chambre des Comptes, Grésivaudan*, VI, fol. 215 r° (Terrier coté Reconnaissances d'Oisans et son mandement, fol. 613).

quées sans qu'il soit question de lac<sup>1</sup>. De même dans un acte de 1265 où sont de nouveau tracées les frontières de la communauté<sup>2</sup>. Cette abstention est d'autant plus significative qu'au xiv<sup>e</sup> siècle le lac reparaîtra dans les chartes, et figurera comme une des limites du territoire du Bourg-d'Oisans. Ainsi il n'y a aucune audace excessive à croire, comme nous y invite la reconnaissance de 1405, que dès avant 1227, c'est-à-dire en 1219, le lac était entièrement vidé : « *secunda vero fractio et eruptio dicti lacus fuit evacuatio ejusdem* ». C'était bien le sentiment des gens du Bourg-d'Oisans, qui dans leurs contestations du début du xvii<sup>e</sup> siècle avec les Dames de Prémol au sujet de la possession du lac des Petites-Sables, en aval de Rochetaillée, soutiennent que le fonds a toujours appartenu à la communauté du Bourg, « *devant et après qu'il fut lac*<sup>3</sup> ».

Or, au début du xiv<sup>e</sup> siècle, une nappe d'eau reparaît dans la plaine d'Oisans, provoquant des contestations sans nombre. Un acte de 1312 donne au monastère de Prémol « le lac de Saint-Laurent-du-Lac, situé en Oisans dans la plaine du dit lieu *sous Rochetaillée* avec la pêche, etc.<sup>4</sup> » : Et en effet, en juillet 1313, une reconnaissance des gens du Bourg fixe aux possessions de la communauté, comme limites, « *inferius per totum citra Romanchium eundo per planum usque ad lacum*<sup>5</sup> ». Un autre acte, de 1351, mais confirmant purement et simplement une donation de 1317, décrit un « certain lieu dit Pissevache, où il y a prés, bois, et autres endroits hermes et incultes, situé joignant *le lac d'Oisans* d'une part, l'eau appelée Olle d'autre part... » et les caprices du lac sont prévus par la clause qui dit

---

<sup>1</sup> Arch. Isère, *Inventaire de la Chambre des Comptes, Grésivaudan*, VI, f<sup>os</sup> 119 et 120.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 147 r<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Arch. Isère, H. 799 et 800 (*Chartreuse de Prémol*).

<sup>4</sup> Arch. Isère, B. 3020, f<sup>o</sup> 51. Un mémoire du xviii<sup>e</sup> siècle déclare même qu'en 1290 le lac existait déjà au bout de la plaine du Bourg (Arch. Isère, H. 700).

<sup>5</sup> *Analyse des titres qui établissent la propriété des Habitants du Bourg-d'Oisans sur la plaine appelée les Grandes et les Petites Sables*, p. 11.

que « les dits confins pourraient augmenter ou décroître par le débordement ou décrue <sup>1</sup> ». Mais ce lac n'a été qu'un fragment de celui qui, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, couvrait toute la plaine de l'Oisans. La nappe d'eau, disent les textes, n'existe que sous Rochetaillée; la reconnaissance de 1405 précise que ce lac ne commençait qu'au delà de Farfayet, et enfin une confirmation de 1742 explique que la nappe albergée au monastère de Prémol « est à présent les Petites Sables », c'est-à-dire l'extrémité de la plaine entre Rochetaillée et le barrage de Vaudaine<sup>2</sup>. Aucun des textes du xiv<sup>e</sup> siècle, concernant le Bourg-d'Oisans, que nous avons pu examiner, ne fait allusion à l'existence d'une nappe d'eau en amont de Rochetaillée. Ni pour la Paute, ni pour Farfayet, ni pour Vieillemorte, il n'est question d'autre eau que de celle de la Romanche<sup>3</sup>. Seul un registre de 1339 parle, au passé, en énumérant les dépendances du château de Bourg-d'Oisans, d'« un lac qui durait l'espace d'une lieue, et en largeur un quart de lieue », sans préciser l'époque de sa disparition<sup>4</sup>. Ainsi le lac reconstitué ne se maintenait que dans la partie la plus basse et la plus étroite de la plaine d'Oisans.

D'ailleurs, il ne devait pas s'y maintenir longtemps. Dès le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, le nouveau lac était si réduit que les gens du Bourg en envahissaient les relaissées, y menaient paître leur bétail, coupaient les bois qui y poussaient, au grand courroux des Dames de Prémol. Le préambule de la transaction intervenue en 1638 entre le monastère et les consuls du Bourg-d'Oisans expose que les Dames de Prémol, propriétaires du lac depuis l'albergement de 1312, empêchaient quiconque d'y aller pêcher; « et étant presque tout réduit à sec, avaient dans la

---

<sup>1</sup> Manuscrit à la Bibliothèque municipale de Grenoble, R. 8451.

<sup>2</sup> Cf. Balme, *Mémoire pour la communauté du Bourg-d'Oisans*; texte de la Reconnaissance des Consuls de Saint-Laurent-du-Lac, du 29 août 1742, p. 31-37.

<sup>3</sup> Cf. *Inventaire de la Chambre des Comptes, Grésivaudan*, VI, f<sup>o</sup> 170 (1328), 29, 31, 32, 33 (1341), 189 (1352), 38, 39, 40 (1358).

<sup>4</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 173 r<sup>o</sup>.

délaissée d'icellui fait paître l'herbe et couper le bois, et en cet état se seraient maintenues en possession et jouissance jusques en l'année 1349 », où ces droits leur furent contestés par ceux du Bourg<sup>1</sup>. Ainsi, dès avant 1349, la surface était asséchée, couverte d'herbe et de broussailles. Ces termes sont confirmés par le texte d'une première transaction intervenue en 1389, où les Dames déclarent que le lac s'est vidé, et a entièrement abandonné le lieu où il se trouvait<sup>2</sup>. A vrai dire, il en restait bien encore quelque chose : « lacus dictus est evacuatus, *vel quasi* » ; mais la transaction prévoit qu'il pourra se réduire encore, « si ipsum contingerit omnino dessicari ». Hypothèse fondée, car quelques années plus tard, le procureur des Dames de Prémol, ouvrant une nouvelle instance (1405), constate mélancoliquement que le couvent a encore perdu, la pêche étant tombée à rien dans le lac disparu : « Monasterium in dicta transactione (1389) fuit laesum enormiter... propter evacuationem et deffectum dicti lacus ac piscariæ quæ nullius valoris, *vel quasi* est de præsentî, et fuit diu<sup>3</sup>. » Donc, dès le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, le lac est réduit à quelques flaques, séparées les unes des autres, comme l'indiquent les textes où on prévoit l'éventualité de cet émiettement ; il n'était plus guère qu'une occasion de chicanes, dues à la rapidité de ses transformations. Mais les plaideurs, instruits par l'expérience, savaient bien que la capricieuse nappe d'eau, disparue aujourd'hui, pouvait renaître demain, et les textes des transactions, aussi bien celle de 1389 que celles de 1405 et de 1638, contiennent une clause qui prévoit l'éventualité d'une résurrection : « quod si contingeret iterato dictum lacum reverti in loco in quo esse solebat...<sup>4</sup>. »

La précaution était bonne, car le lac ne se fit pas faute de reparaître sur la plaine des Sables, et même d'envahir de nou-

---

<sup>1</sup> Balme, *Mémoire*, p. 50.

<sup>2</sup> Balme, *Mémoire*, p. 40.

<sup>3</sup> Balme, *Mémoire*, p. 40-46.

<sup>4</sup> Balme, *Mémoire*, p. 43 ; de même p. 54.

veau toute la vallée d'Oisans. Si un arrêt de 1429, précisant la limite septentrionale du fènement de Vieillemorte, ne tient pas compte du lac, « le lac étant à sec <sup>1</sup> », la supplique non datée des gens du Bourg nous apprend que la « restannation », la remise sous l'eau de la plus grande partie de la plaine, fit disparaître en 1465 plusieurs maisons et habitations; de même pour l'année (inconnue) de la supplique <sup>2</sup>. En 1540, un dénombrement du bailliage de Grésivaudan mentionne « la quatrième partie de la chasse en la paroisse de Livet, et mistrallie du dit lieu et Voudeyne *jusques au lac...* <sup>3</sup> », ce qui paraît indiquer la présence d'une nappe tapie derrière le barrage. Mais à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, l'administration alerte installée par Lesdiguières veille à ce que la vallée ne s'engorge plus. A la moindre avalanche tombée de l'un ou l'autre torrent, on s'inquiétait à Grenoble, et on se mettait en mesure de rompre le barrage, pour éviter une débâcle trop redoutable. Le fait nous est conté par deux fois au xvii<sup>e</sup> siècle. Le 8 août 1612, les deux premiers consuls de Grenoble sont prévenus que la veille, « au lieu de Livet, le torrent de la Romanche s'était arrêté à cause des pierres, bois et rochers qui avaient bouché son canal et cours ordinaire ». Arrivés sur les lieux le 9 août au matin, ils constatent, comme nous l'avons déjà indiqué, que c'est bien aux deux cônes de déjections qu'est dû le barrage (du côté de midi et bise); que ce barrage a plus de 12 mètres de haut, et qu'en dépit d'une petite ouverture de deux toises que les paysans de Livet avaient pratiquée dans la masse, toute la plaine des Sables était sous l'eau, et le lac s'étendait déjà jusqu'à la Paute. Ainsi deux ou trois jours suffisaient pour que la plaine d'Oisans pût être submergée sur la moitié de sa longueur, « toute la plaine sous l'eau et les chemins fermés pendant une lieue et demie » (sept à huit kilomètres). En revanche, il fallait moins de temps en-

---

<sup>1</sup> Arch. Isère, H. 799.

<sup>2</sup> Cf. le texte précédemment cité, p. 440.

<sup>3</sup> *Inventaire de la Chambre des Comptes, Grésivaudan, VI, f° 90.*

core pour que le nouveau lac s'évanouît. Les 9 et 10 août, les consuls font travailler sans relâche quarante paysans à agrandir le passage, ce qui rencontre de grandes difficultés « à cause des grosses roches trop fortement entassées ». Le 11 août au matin, lorsqu'ils se transportent de leur gîte de Séchilienne vers Gavet, ils trouvent la Romanche gonflée, qui leur intercepte le passage, et sous leurs yeux emporte le pont de Gavet; c'était la débâcle<sup>1</sup>. Le lac avait duré cinq jours. Même accident, plus rapidement enrayé encore, en juillet 1666.

Est-il utile, dès lors, de démontrer à coups de documents que le lac n'était plus (et même n'avait jamais été) qu'un accident, qu'un état d'exception dans la plaine, et qu'aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, sauf dans ces crises rapidement terminées, la plaine d'Oisans ne pouvait passer pour un vaste réservoir lacustre, comme l'indiquent les cartes citées par M. H. Ferrand, auxquelles il faut refuser toute valeur topographique ? Les textes du xvii<sup>e</sup> siècle ne parlent que de prés, parfois marécageux, et de réparations, c'est-à-dire de digues, à faire contre la Romanche. Les commissaires de la Révision des feux de 1700 constatent l'existence dans la communauté du Bourg-d'Oisans d' « une grande quantité de prés dont la plus grande partie est dans des lieux marécageux, et un très grand pâturage fort exposé aux fréquentes inondations de la Romanche<sup>2</sup> ». Le xviii<sup>e</sup> siècle vit non pas le lotissement d'une cuvette lacustre tout juste débarrassée des eaux, mais le partage des communaux acquis depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, phénomène qui s'est produit dans toute la France à partir de 1750, et qui nous a valu, avec tant de contestations, la publication de nombreux documents dont la Révolution a fait disparaître l'original. Sans doute, il y avait encore des marais dans la plaine; mais comme il en subsiste aujourd'hui, en dépit

---

<sup>1</sup> Arch. Grenoble, CC. 738; *Comptes des deniers communs*. M. Debraye, archiviste de la ville de Grenoble, a bien voulu relire ce document à notre intention.

<sup>2</sup> Arch. Isère, C. 235, tome III, p. 1096.

des syndicats d'assèchement, il est difficile d'en attribuer la présence au lac disparu, et il ne faut incriminer ici que l'exhaussement rapide de la Romanche, qui empêche l'écoulement régulier des eaux.

Ainsi le lac de l'Oisans n'a pas été une phase régulière du façonnement de la vallée de la Romanche, présentant une évolution normale, qui, d'une nappe d'eau large, vaste et profonde, épanouie derrière un barrage rigide, aurait fait peu à peu, par le comblement de la cuvette et l'usure de la barrière, un marais de plus en plus restreint, et sombrant peu à peu dans l'oubli. Au contraire, si son souvenir est resté si populaire dans la mémoire des hommes, c'est qu'il fut un organisme capricieux, changeant, redoutable par ses brusqueries, objet de crainte pour les gens d'aval toujours en peine de le voir crever sur leurs têtes, sujet de chicane pour les habitants d'amont dont les conventions, baux, transactions se trouvaient sans cesse mis en défaut par ses fantaisies. Il est de tous les temps, sans qu'aucune époque puisse le revendiquer particulièrement; rien ne force à croire qu'il ait existé à l'époque romaine : en revanche, il est prêt à se reformer sous nos yeux, si on n'y met bon ordre. Ces caractères, il les doit à la nature du barrage derrière lequel les eaux se sont accumulées, obstacle incertain, devenant en quelques heures formidable, et pouvant disparaître avec autant de rapidité; mais aussi organe vivant, tendant sans cesse à se reconstituer, tandis que la moraine, le verrou sont des obstacles morts, voués à une déchéance régulière, continue, que partage la nappe d'eau amoncelée derrière eux, sans connaître les évictions brutales, ni les résurrections triomphantes qui ont été le propre du lac de l'Oisans.